

FluMist® Quadrivalent

Vaccin vivant atténué contre la grippe

Santé publique — Fiche d'information

L'immunisation a sauvé plus de vies que toute autre intervention médicale au cours des 50 dernières années au Canada¹. Les vaccins aident le système immunitaire à reconnaître et à combattre les bactéries et les virus qui causent des maladies.

Qu'est-ce que la grippe?

La grippe est une infection respiratoire causée par un virus. Certaines personnes qui contractent la grippe ne présentent pas de symptômes, mais elles peuvent tout de même la transmettre aux autres, surtout si elles toussent ou éternuent. La grippe peut facilement se transmettre d'une personne à l'autre par la toux, les éternuements et le partage d'aliments ou de boissons. Il est aussi possible de la contracter en portant les mains à la bouche, aux yeux ou au nez, après avoir touché des objets contaminés par le virus.

Il est important de respecter des règles d'hygiène respiratoire (p. ex., en vous couvrant le nez et la bouche avec votre manche ou en utilisant un mouchoir en papier quand vous toussiez). Aussi, lavez-vous les mains souvent avec de l'eau et du savon, ou utilisez un désinfectant pour les mains si vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon, surtout après avoir toussé ou éternué.

Au Manitoba, la saison de la grippe commence généralement en automne et dure jusqu'au printemps. Pour assurer votre protection, vous devriez vous faire vacciner au début de l'automne.

Qu'est-ce que le vaccin FluMist?

L'utilisation du vaccin FluMist a été approuvée par Santé Canada pour la prévention de quatre souches du virus de la grippe. Chaque année, les scientifiques suivent la propagation du virus dans le monde et déterminent les quatre souches qui risquent de contaminer le plus de personnes durant la saison de la grippe. Ces quatre souches sont alors intégrées au vaccin, qui peut donc être différent d'une année à l'autre.

Il est important de se faire vacciner annuellement, car les virus de la grippe peuvent changer chaque année et la protection qu'offre le vaccin diminue avec le temps.

FluMist est fabriqué à partir de virus de la grippe affaiblis et est administré sous forme de vaporisateur nasal dans chaque narine. Tout comme d'autres vaccins contre la grippe, ce vaccin ne protège pas contre d'autres virus ou bactéries responsables du rhume ou de la grippe intestinale.

En plus du vaccin vivant atténué contre la grippe, d'autres vaccins antigrippaux inactivés sont offerts au Manitoba. Les vaccins inactivés sont fabriqués à partir de virus de la grippe tués. Tous les vaccins contre la grippe offerts au Manitoba sont approuvés par Santé Canada. Parlez à votre fournisseur de soins de santé des différents vaccins offerts afin de déterminer lequel vous convient, à vous et à votre enfant.

Pourquoi devrais-je me faire vacciner contre la grippe?

La vaccination annuelle contre la grippe est la meilleure façon de se protéger contre la grippe saisonnière. En vous faisant vacciner, vous protégez également les autres en réduisant la propagation du virus. Cette mesure est particulièrement importante puisque certaines personnes sont trop jeunes pour être vaccinées ou ont une condition médicale qui les empêche de recevoir le vaccin.

La grippe peut ressembler à un rhume, mais ses symptômes sont généralement plus graves. La fièvre, les courbatures, la fatigue extrême et la toux sèche sont des symptômes plus souvent associés à la grippe qu'au rhume. De plus, la grippe est plus susceptible de causer de graves problèmes, comme la pneumonie et les infections bactériennes, ou d'entraîner l'hospitalisation.

Quels sont les effets secondaires possibles du vaccin FluMist?

Le vaccin FluMist contient des virus de la grippe affaiblis et peut causer des symptômes légers, mais se faire vacciner est plus sûr qu'attraper la grippe. Santé

¹ Agence de la santé publique du Canada

FluMist® Quadrivalent Vaccin vivant atténué contre la grippe

Canada approuve les vaccins après un examen de leur qualité et de leur sécurité.

Les réactions courantes au vaccin peuvent inclure des écoulements nasaux et de la congestion nasale.

Effets secondaires moins courants et graves

Les effets secondaires graves sont rares après l'immunisation. Les réactions allergiques aux virus de la grippe sont une conséquence rare d'hypersensibilité à des composantes du vaccin.

Autres conditions et effets secondaires signalés

Syndrome de Guillain-Barré

Des études récentes semblent indiquer que le risque absolu d'être atteint du syndrome de Guillain-Barré durant la période qui suit la vaccination contre la grippe saisonnière et contre la grippe A(H1N1)pdm09 est d'environ un cas de plus pour un million de vaccins; le risque de contracter ce syndrome en raison d'une infection grippale est plus élevé que le risque de le contracter en raison de la vaccination contre la grippe.

Syndrome oculo-respiratoire (SOR)

Durant la saison grippale 2000-2001, on a observé des cas de syndrome oculo-respiratoire (SOR), qui est défini comme la présence d'une rougeur oculaire bilatérale, accompagnée d'un ou plusieurs symptômes respiratoires (toux, respiration sifflante, oppression thoracique, difficulté à respirer ou à avaler, voix rauque ou mal de gorge), qui débute dans les 24 heures suivant la vaccination, avec ou sans œdème facial. Quelques cas ont été signalés depuis. Un syndrome oculo-respiratoire n'est pas considéré comme une réaction allergique.

Les personnes revaccinées chez lesquelles il y a récurrence du syndrome oculo-respiratoire ne connaîtront pas nécessairement d'autres épisodes de syndrome oculo-respiratoire lors d'une vaccination ultérieure. Rien n'indique dans les données sur les effets secondaires importants sur le plan clinique qu'il faille accorder la préférence à un vaccin plutôt qu'à un autre lorsqu'on revaccine une personne qui a déjà présenté un syndrome oculo-respiratoire. Veuillez consulter la section Contre-indications et précautions ci-après pour de plus amples renseignements.

Il ne faut JAMAIS donner de l'AAS (Aspirine^{MD}) à un enfant, car cela peut causer le syndrome de Reye, une grave maladie du foie et du cerveau.

Il est important de rester 15 minutes à la clinique après avoir reçu une immunisation, car il y a un faible risque de réaction allergique grave. Cette réaction peut comprendre de l'urticaire, des difficultés respiratoires ou une enflure de la gorge, de la langue ou des lèvres. Si ces symptômes se manifestent après le départ de la clinique, **composez le 911 ou présentez-vous au service d'urgence le plus proche pour recevoir un traitement immédiat.**

Qui peut recevoir le vaccin FluMist?

FluMist est offert gratuitement à tous les enfants et adolescents âgés de deux à 17 ans, pourvu qu'ils ne soient pas atteints de l'une des conditions indiquées ci-dessous. Les enfants de neuf ans et plus ont besoin d'une dose du vaccin; les enfants de deux à huit ans qui n'ont jamais été vaccinés contre la grippe saisonnière doivent recevoir deux doses. La deuxième dose du vaccin vivant atténué contre la grippe est importante, car elle augmente le niveau de protection. Elle doit être administrée quatre semaines après la première.

Qui ne devrait pas recevoir le vaccin FluMist?

- Les enfants de moins de deux ans.
- Les sujets atteints d'asthme grave, c'est-à-dire ceux qui reçoivent actuellement une glucocorticothérapie par voie orale ou de fortes doses de glucocorticoïdes par inhalation ou qui présentent une respiration sifflante active, ni à ceux ayant une respiration sifflante qui a nécessité une intervention médicale au cours des sept jours précédant la vaccination.
- Les femmes enceintes.
- Les enfants et les adolescents dont le système immunitaire est affaibli par une maladie ou un traitement médical.
- Les personnes ayant déjà eu une réaction allergique (anaphylactique) grave à une dose antérieure de tout autre vaccin contre la grippe ou à une composante du vaccin vivant atténué contre la grippe.

FluMist® Quadrivalent Vaccin vivant atténué contre la grippe

- Les personnes ayant reçu un traitement à l'Aspirine^{MD} de longue durée au cours des quatre dernières semaines.
- Les personnes ayant des antécédents du syndrome de Guillain-Barré dans les six semaines suivant l'administration d'un vaccin contre la grippe, sans qu'une autre cause n'ait été déterminée.
- Les personnes ayant des antécédents du syndrome oculo-respiratoire (SOR)

Autres précautions et considérations particulières

Si l'une des situations suivantes s'applique à vous, parlez-en avec votre professionnel de la santé avant de recevoir le virus vivant atténué contre la grippe :

- vous avez des antécédents du syndrome oculo-respiratoire aigu :
 - yeux rouges et toux, maux de gorge ou voix enrouée après avoir reçu un vaccin contre la grippe;
- vous avez eu des contacts avec une personne dont le système immunitaire est gravement compromis et qui reçoit des soins hospitaliers dans un environnement protégé (p. ex. à la suite d'une greffe de moelle osseuse);
- vous prenez actuellement des médicaments antiviraux ou vous en avez pris au cours des deux dernières semaines;
- vous devez faire un test cutané de dépistage de la tuberculose dans les quatre semaines à venir.

Votre dossier de protection

Veillez à ce que votre vaccinateur mette à jour votre fiche d'immunisation ou celle de vos enfants après avoir administré le vaccin. Gardez la fiche en lieu sûr. Vos immunisations ou celles de vos enfants seront inscrites dans le registre d'immunisation du Manitoba. Ce registre :

- permet au fournisseur de soins de santé de savoir quels vaccins votre enfant ou vous-même avez reçus ou avez besoin de recevoir;
- peut servir à produire des fiches d'immunisation, ainsi qu'à vous avertir ou à avertir votre fournisseur de soins de santé si vous avez manqué une immunisation;

- permet au ministère de la Santé, des Aînés et de la Vie active du Manitoba et aux responsables de la santé publique de surveiller l'efficacité des vaccins pour prévenir des maladies.

Si vous avez besoin de renseignements sur les immunisations que vous ou vos enfants avez reçues, veuillez communiquer avec votre vaccinateur. *La Loi sur les renseignements médicaux personnels* protège vos renseignements et ceux de vos enfants. Vous pouvez demander à ce que vos renseignements médicaux personnels et ceux de vos enfants ne soient pas visibles pour les fournisseurs de soins de santé. Pour en savoir plus, veuillez vous adresser à votre bureau de la santé publique local afin de discuter avec une infirmière de la santé publique. Pour obtenir une liste des bureaux de la santé publique, consultez la page :

www.gov.mb.ca/health/publichealth/offices.fr.html.

Pour en savoir plus sur la grippe ou les vaccins contre la grippe :

- discutez avec votre fournisseur d'immunisation;
- téléphonez à Health Links – Info Santé au 204 788-8200 à Winnipeg ou au 1 888 315-9257 sans frais ailleurs au Manitoba;
- visitez la page du gouvernement du Manitoba sur la grippe à www.gov.mb.ca/health/publichealth/offices.fr.html

Site Web du gouvernement du Canada

<http://canadiensensante.gc.ca/diseases-conditions-maladies-affections/disease-maladie/flu-grippe/index-fra.php>